



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

55, rue Principale  
Saint-Adalbert (Québec) G0R 2M0  
Téléphone : (418) 356-5271  
Télécopieur : (418) 356-5317

Saint-Adalbert, le 16 juillet 2008

Examen stratégique de la Société canadienne des postes  
330, rue Sparks (HCCR)  
Ottawa (Ontario)  
H1A 0N5

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous fais parvenir la résolution # 85-07-08 concernant le maintien du service postal public et universel.

Comme vous le constaterez dans cette résolution, la Municipalité de Saint-Adalbert s'oppose à la déréglementation de Postes Canada puisque celle-ci aurait pour conséquence de mettre en péril le service postal universel et entraînerait une hausse des tarifs ou une baisse de service.

Espérant la tenue d'audiences publiques à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

  
Roxane Pelletier, sec. très. Adj.

RP/rp

p.j. (1)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT  
COMTÉ DE L'ISLET**

**EXTRAIT du procès verbal** de la session ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Adalbert, lundi le 7 juillet 2008

**SONT PRÉSENTS :** Gilles Blanchet, Ginette Mercier, Nelson Lacroix;

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire René Laverdière.

85-07-08

**19- DEMANDE POUR LE MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL**

ATTENDU QUE l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettre);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Adalbert fasse parvenir une lettre à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Copie certifiée conforme en date du 14 juillet 2008



Roxane Pelletier, sec. très. Adj.